

**Demandes de crédit pour des investissements à réaliser en 2022
(limite de CHF 20'001.- à 200'000.-)**

Préambule : l'article 29 du décret concernant l'administration financière des communes limite à CHF 20'000.- les dépenses d'investissement pouvant être inscrites au compte de fonctionnement.

Afin de respecter cette norme et d'alléger les charges administratives, le Conseil communal renouvelle la procédure simplifiée, mise en place en 2020, pour l'approbation des investissements inférieurs à CHF 200'000.-.

Ces investissements, avec une brève explication et accompagnés d'un arrêté par objet, seront votés les uns après les autres.

	Libellé	Budget 2022	
		Charges	Subvention
CSE	Remise en état de la piste finlandaise des Prés-Roses	40'000.-	
A)	La piste finlandaise doit être refaite (changement des bordures en bois, enlèvement des copeaux et remise en place). Charges financières : amortissement 10 % : 4'000.- / Intérêts 3 % : 1'200.-		
UETP	Renforcement de l'embellissement du cimetière selon la conception directrice	90'000.-	
B)	Ces dernières années, une série de mesures ont été prises afin de renforcer l'embellissement du cimetière, sur la base de la conception directrice qui a été adoptée par le Conseil communal, à la suite d'interventions au Conseil de Ville. Il reste certaines mesures à réaliser, notamment l'assainissement du mur nord fortement dégradé qui menace de s'effondrer (35'000.-), l'agrandissement du columbarium qui est indispensable (45'000.-) et la création de nouveaux espaces verts avec végétalisation de certaines zones entre les tombes (10'000.-). Charges financières : amortissement 2 % : 1'800.- / Intérêts 3 % : 2'700.-		
UETP	Adaptation et entretien du funérarium	150'000.-	
C)	Suite à plusieurs actes de malveillance constatés en 2021, il est nécessaire de prendre des mesures, notamment l'amélioration de l'éclairage extérieur, la pose de caméras, la modification des boîtes aux lettres et le remplacement du mobilier intérieur. Des travaux d'entretien sont également nécessaires à l'intérieur et à l'extérieur. Charges financières : amortissement 4 % : 6'000.- / Intérêts 3 % : 4'500.-		

	Libellé	Budget 2022	
		Charges	Subvention
	UETP Entretien du stand de tir de Soyhières	105'000.-	
D)	Selon les conventions signées, la Ville de Delémont doit participer aux frais de rénovation du stand de Soyhières. Les installations de Soyhières ont été choisies comme lieu de remplacement au moment de la fermeture du stand de Delémont. Charges financières : amortissement 4 % : 4'200.- / Intérêts 3 % : 3'150.-.		
	UETP Etude de la stabilité des mâts d'éclairage du stade de la Blancherie	50'000.-	
E)	Une pré-étude de Swisscom a mis en évidence que des investigations sont nécessaires pour préciser la stabilité structurale des mâts (prestations ingénieur civil, mandats et travaux de tiers sur les infrastructures : sol de fondation, fondations, mâts, nacelles et éclairages). Il s'agit d'une mesure sécuritaire absolument nécessaire. Charges financières : amortissements 10 % : 5'000.- / Intérêts 3 % : 1'500.-		
	UETP Installation de fontaines à eau sur l'espace public	110'000.-	
F)	Suite à plusieurs interventions au Conseil de Ville et dans la population, il a été demandé d'installer des points d'eau potable dans l'espace public, notamment suite à la mise en place de fontaines en circuit fermé pour économiser l'eau du réseau. Une dizaine de points d'eau potables sont ainsi prévus principalement en Vieille Ville, dans le quartier de la Gare et sur des places de jeux principales. Charges financières : amortissement 10 % : 11'000.- / Intérêts 3 % : 3'300.-		
	SID Achat d'un véhicule pour le secteur électrique	40'000.-	Autofinancé
G)	Le véhicule Opel Combo du Service électrique des Services industriels de Delémont (SID), acheté en 2008, présente certaines défaillances et arrive en fin de vie. Les frais d'une remise en état seraient importants pour la prochaine expertise. Par conséquent, le service souhaite le remplacer par un nouveau véhicule utilitaire. A noter que le montant de 40'000.- comprend l'outillage complet nécessaire au véhicule. Charges financières : amortissement 10 % : 4'000.- / Intérêts 3 % : 1'200.-		

	Libellé	Budget 2022	
		Charges	Subvention
SID	Achat d'un véhicule pour le secteur eau-gaz	80'000.-	Autofinancé
H)	Le véhicule Opel Vivaro des Services eau+gaz, acheté en 2008, présente certaines défaillances et arrive en fin de vie. Par conséquent, les SID souhaitent le remplacer par un nouveau véhicule utilitaire. A noter que le montant de 80'000.- comprend l'outillage complet nécessaire au véhicule. Charges financières : amortissement 10 % : 8'000.- / Intérêts 3 % : 2'400.-		
MPE	Achat d'un véhicule de transport de matériel polyvalent au CRISD	130'000.-	91'000.-
I)	Le CRISD demande l'acquisition d'un véhicule de transport de matériel. L'investissement sera d'environ 130'000.-. Cet investissement ne sera réalisé que si l'ECA accorde une subvention conformément à la pratique, soit 70 %, représentant de 91'000.-. Montant à charge du CRISD 39'000.-. Charges financières : amortissement 10 % : 3'900.- / Intérêts 3 % : 1'170.-		Autofinancé
	Total :	795'000.-	

PRÉAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal prie le Conseil de Ville de bien vouloir suivre sa proposition et d'accepter les crédits d'investissement susmentionnés. Les préavis des commissions concernées figurent dans les arrêtés.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président : La chancelière :

Damien Chappuis Edith Cuttat Gyger